

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2024-279

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié
relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2021-166 du 1^{er} juillet 2021
relative aux nouvelles appellations des délégations régionales ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-140 du 1^{er} janvier 2024
nommant Monsieur Dominique NOBILE délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation
régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de l'Inserm ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Dominique NOBILE ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin
à ses fonctions de délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation
régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2024.